

SITES ET PAYSAGES

LA VALLÉE DU SAUSSERON : SITE MAJEUR A CLASSER

Sites majeurs restant à classer dans le Val-d'Oise

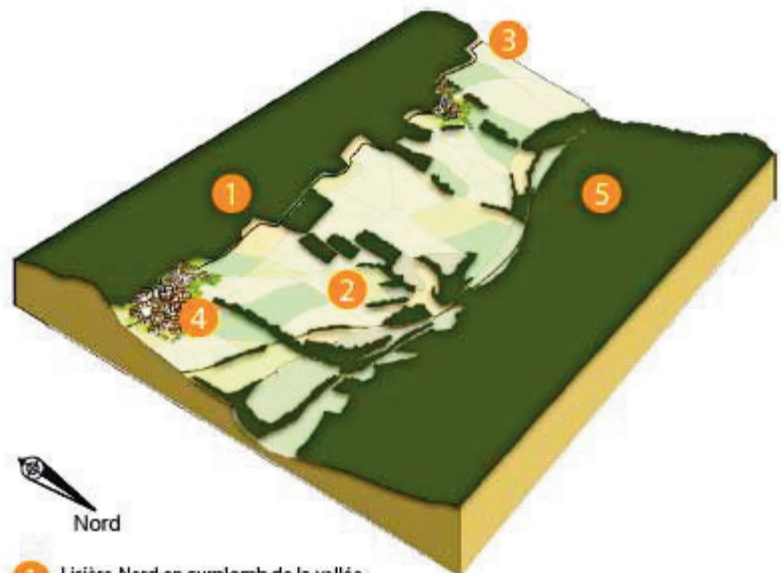
La circulaire du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement du 7 juillet 2011 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer a demandé aux préfets de faire un bilan de l'activité de classement des sites¹ dans leur département (à partir de la liste indicative des sites restant à classer publiée par le ministère en 2006) en l'actualisant par d'éventuels compléments. Sur les 300 sites environ proposés au niveau national, cinq se trouvent dans le Val-d'Oise² dont la Vallée du Sausseron.

Il s'agit bien d'un classement, car à partir des années 1980, les sites franciliens à protéger ne sont plus inscrits mais sont dorénavant classés (hormis le site de la corne nord-est du Vexin dont nous avons obtenu l'inscription en 1998).

La liste actualisée des sites à classer a été présentée à la commission départementale des Sites et Paysages le 15 novembre 2011.

On se souvient que Stéphane Lucet avait fait, à l'occasion du colloque de Butry, un exposé sur la vallée du Sausseron, témoignant d'une connaissance sensible et profonde du territoire et de ses paysages. Il a donc aisément résumé pour la commission les caractères de la vallée, justifiant son classement : « la vallée du Sausseron et l'ensemble de ses affluents est une entité dont la structure paysagère est particulièrement bien conservée, notamment au nord du bourg de Nesles-la-Vallée. Un certain nombre de motifs paysagers très récurrents affirme sa forte identité : vallée encaissée, villages rues implantés sur les pentes du rebord de coteau, bâti groupé et à l'alignement des voies bien préservé, fermes remarquables très souvent dans les bourgs, églises perchées, châteaux et parcs de fond de vallée, riche patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs, abreuvoirs, ponts), aspect particulièrement remarquable des vallées sèches latérales (les « fonds »).

Le classement de la vallée du Sausseron apparaissait donc justifiée tant pour son caractère pittoresque que pour son caractère historique avec sa structure paysagère bien préservée, témoignage de l'histoire rurale des vallées Vexinoises.



- 1 Lisière Nord en surplomb de la vallée
- 2 Espaces cultivés et motifs de haies et bosquets sur le flan Nord des vallées
- 3 Route de lisières
- 4 Villages de lisières
- 5 Lisière Sud confondue aux boisements de fond de vallée
- 6 Infrastructures en partie basse des vallées

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LA PROPOSITION DE L'INSPECTEUR DES SITES, DE RETENIR LA VALLÉE DU SAUSSERON COMME SITE À CLASSER, A ÉTÉ APPROUVÉE.

Les quatre autres sites proposés ont aussi été retenus à l'unanimité :

Extension du domaine de Chantilly (procédure en cours) ; extension de la butte de Châtenay-en-France ; buttes et pays d'Arthies ; chaussée Jules-César et ses abords de Puiseux-Pontoise et Saint-Gervais.

1.- Articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement

2.- Extension du domaine de Chantilly (procédure en cours) – extension de la butte de Châtenay-en-France – la vallée du Sausseron – les buttes et pays d'Arthies – la chaussée Jules César et ses abords de Puiseux-Pontoise et Saint-Gervais

SITES ET PAYSAGES



Le Sausseron à Vallangoujard

Nous ne sommes qu'au début d'un projet qui doit être entériné par le ministère et la préfecture après avis favorable des communes concernées.

Il nous faut plus que jamais être vigilant sur la qualité de nos sites et paysages car rien n'est définitivement acquis : la même circulaire demandait également de faire un signalement des principaux sites inscrits, dégradés au fil des décennies et ne méritant plus cette protection et pour lesquels une radiation de l'inscription, partielle ou totale, était à mettre en œuvre, conformément aux orientations de la circulaire du 11 mai 2007 relative à l'évolution de la politique des sites inscrits. La commission a ainsi voté une radiation partielle ou totale de cinq sites anciennement inscrits !



La ferme de Launay à Nesles-la-Vallée